



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/ICEF/1994/P/L.32
2 février 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Comité du programme
Session de 1994

POUR SUITE A DONNER

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE FINANCEMENT PAR PRÉLÈVEMENT
SUPPLÉMENTAIRE SUR LA MASSE COMMUNE DES RESSOURCES DES
PROGRAMMES DE PAYS APPROUVÉS DANS LA RÉGION DES AMÉRIQUES
ET DES CARAÏBES*

RÉSUMÉ

Le présent document contient des recommandations concernant le financement, par prélèvement supplémentaire sur la masse commune des ressources, des programmes de pays approuvés dans la région des Amériques et des Caraïbes pour lesquels le solde des prélèvements déjà approuvés sur la masse commune des ressources n'est pas suffisant pour financer les programmes jusqu'à la fin des périodes approuvées. Le Directeur général recommande au Conseil d'administration d'approuver le prélèvement supplémentaire sur la masse commune des ressources des sommes suivantes, d'un montant total de 5 416 783 dollars, pour atteindre les objectifs des programmes de pays qui avaient été initialement approuvés par le Conseil.

* Afin de respecter les délais de publication, le présent document a été établi avant que tous les chiffres définitifs aient été rassemblés. Les chiffres ajustés, établis compte tenu des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 1993, seront indiqués dans l'état récapitulatif des recommandations de 1994 concernant les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources ou à l'aide de fonds supplémentaires (E/ICEF/1994/P/L.3 et Add.1).

<u>Pays/programme</u>	<u>Montant</u> (Dollars des États-Unis)	<u>Cycle de programme actuel</u>
Argentine	1 016 000	1991-1995
Haïti	1 613 507	1990-1995
Honduras	939 000	1991-1995
Mexique	1 848 276	1990-1995

La ventilation des montants annuels des fonds requis pour ces quatre pays fait l'objet d'un tableau que l'on trouvera à la fin du présent document.

I. ARGENTINE

1. Le Conseil d'administration a approuvé en 1991 le programme de l'Argentine pour la période 1991-1995, qui devait être financé par prélèvement sur la masse commune des ressources d'un montant de 3 750 000 dollars (E/ICEF/1991/P/L.21). En 1992, le niveau annuel de planification est passé de 750 000 dollars à 1 million de dollars, ce qui a permis au Gouvernement d'intensifier et de développer les activités financées dans le cadre du programme de pays, et notamment la mise en oeuvre, aux échelons provincial et municipal, des programmes d'action qui doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés, pour la décennie, en faveur de l'enfance. La plupart de ces activités ont été financées par prélèvement sur la masse commune des ressources, et un faible montant à l'aide de fonds supplémentaires. Le bureau de l'UNICEF en Argentine a été reclassé bureau auxiliaire en 1993.

2. Un montant supplémentaire de 1 016 000 dollars est demandé pour atteindre le niveau des fonds approuvés au titre de la masse commune des ressources pour 1994 et 1995. Ce montant supplémentaire est nécessaire pour financer le développement des activités de plaidoyer et de mobilisation sociale, de planification et de statistiques sociales, de santé et de nutrition, de développement de la femme et de l'enfant, et enfin de suivi et d'évaluation.

3. En 1994 et 1995, l'UNICEF s'efforcera en particulier d'atteindre les buts fixés pour le milieu de la décennie et de hâter la réalisation des objectifs fixés pour l'an 2000. La stratégie suivie à cet effet en vue du renforcement des capacités consistera essentiellement à élaborer et appliquer les programmes d'action provinciaux et municipaux et à sensibiliser davantage l'opinion publique aux problèmes des enfants et des femmes. Des activités de communication et de mobilisation sociale permettraient de faire accepter le plus largement possible le principe "Les enfants d'abord". Il s'agit là d'inculquer une nouvelle éthique, favorisant un processus de développement humain axé sur l'enfant.

4. L'UNICEF apporterait un important appui technique aux pouvoirs publics et aux collectivités locales, tant au niveau national qu'au niveau provincial,

contribuant ainsi à la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants et à la mise en oeuvre des recommandations de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Plaidoyer et mobilisation sociale

5. Les activités de plaidoyer et de mobilisation sociale sont la pierre angulaire des activités de coopération de l'UNICEF en Argentine. Les actions menées en collaboration avec diverses grandes organisations aident à faire connaître au public la Convention relative aux droits de l'enfant, à en faciliter ainsi la mise en oeuvre, et à hâter la réalisation des objectifs de la décennie. Parmi les organisations qui ont déjà manifesté avec vigueur leur soutien, figurent l'Église catholique, le Conseil argentin des agences de publicité, la chaîne de télévision 13, certains groupes de médias et la Société argentine de pédiatrie. Des fonds supplémentaires seront nécessaires pour maintenir, renforcer et étendre ce réseau de partenariat et pour trouver de nouveaux partenaires dans le secteur privé. L'UNICEF continuera également à promouvoir la création d'un réseau national d'organisations non gouvernementales (ONG).

6. Dans le cadre de la campagne "Les enfants d'abord", des appels de fonds ont été lancés sur le plan local en 1992. Pour la première fois en Argentine, les chaînes de télévision privées, en collaboration avec les chaînes provinciales, municipales et celles du réseau câblé, ont diffusé conjointement le même programme, intitulé "Tous et tout pour les enfants". En 1993, une deuxième campagne a permis de mobiliser avec succès des fonds pour les projets de l'UNICEF faisant l'objet d'un financement supplémentaire. La poursuite de cette campagne et l'apparition de nouvelles sources de financement sont l'un des éléments novateurs des activités de coopération de l'UNICEF en Argentine.

Planification et statistiques sociales

7. Des consultations sur la condition des enfants et des femmes s'appuyant sur le rapport de situation, ainsi que sur d'autres publications et sur des séminaires consacrés à la politique sociale, ont été lancées à l'échelon national. Elles devraient se poursuivre avec la participation des représentants des administrations nationales et provinciales, des ONG, des universités et des médias. L'Argentine se trouvant à la veille d'élire son président et les gouverneurs de province, il est indispensable d'intensifier et d'élargir ce dialogue. En effet, cette échéance électorale offre une excellente occasion d'intégrer les problèmes des enfants et des femmes dans les programmes politiques et sociaux, aux échelons national et provincial.

8. L'Institut national de la statistique et du recensement, en collaboration avec le Ministère de la santé et avec le concours de l'UNICEF, a élaboré un module permettant d'évaluer la condition des enfants et des femmes, qui sera intégré à l'enquête nationale sur les ménages. Ce module permettra aux pouvoirs publics de suivre pour la première fois les progrès du programme national d'action et sera incorporé à l'enquête de 1994, grâce au concours financier du Ministère des finances. Certains des fonds supplémentaires seront utilisés pour améliorer l'exploitation des données recueillies, et notamment pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la décennie.

9. Comme par le passé, l'UNICEF appuiera les efforts faits pour améliorer l'évaluation de la malnutrition chronique chez les enfants inscrits en première année dans le primaire. Les administrations nationales se fonderont sur les résultats de cette évaluation pour promouvoir, en matière de nutrition, une politique et des services visant à prévenir la malnutrition chronique chez les enfants.

Développement de l'enfant

10. Le Ministère de l'éducation et de la culture cherche à dispenser à tous un enseignement de base, et dans le même temps à en relever sensiblement le niveau. L'UNICEF aidera le Ministère à évaluer dans quelle mesure le système d'enseignement traditionnel peut à la fois mieux servir les enfants de milieux défavorisés et améliorer la qualité de l'enseignement. Dans certaines régions prioritaires, on encouragera l'adoption de nouvelles méthodes d'enseignement appliquées dans d'autres pays, telles que celles de l'Escuela Nueva en Colombie. Pour ce qui est du développement du jeune enfant, l'UNICEF apportera son appui à la mise en place de jardins d'enfants novateurs et d'un coût abordable. Certaines de ces activités seront menées en collaboration avec les ONG qui jouent un rôle actif dans le secteur de l'éducation et du développement de l'enfant.

11. En 1993, le Congrès national a adopté la loi sur l'éducation fédérale. Cette loi constitue un progrès considérable en ce qu'elle impose l'évaluation obligatoire de la qualité de l'enseignement dispensé dans tous les établissements, à la fois privés et publics. Une enquête nationale sur l'enseignement primaire et secondaire, menée avec l'appui de l'UNICEF, évaluera le niveau des élèves en mathématiques et en espagnol.

Santé et nutrition

12. L'UNICEF continuera d'appuyer la consolidation de la chaîne du froid et le renforcement du programme élargi de vaccination (PEV). Pour atteindre tous les objectifs fixés dans ce domaine pour le milieu de la décennie, il faudra maintenir, voire élever les taux actuels de vaccination. Cet effort contribuera à l'amélioration de la capacité de gestion du système de santé et de l'utilisation de toutes les ressources disponibles.

13. L'UNICEF appuiera les activités du Ministère de la santé visant à renforcer le suivi et les activités de promotion en matière de santé maternelle et infantile, et à encourager l'allaitement maternel. L'UNICEF aidera également à mettre en place un système de surveillance alimentaire et nutritionnelle et à réduire les carences en oligo-éléments. À cet égard, il continuera à participer à la mise en oeuvre du programme de santé maternelle et infantile (SMI), financé par la Banque mondiale, qui est au coeur de la stratégie nationale du Gouvernement en matière de santé maternelle et infantile, de nutrition et de développement de l'enfant.

Les femmes et le développement

14. La situation des femmes reste, dans l'ensemble, précaire. Comme par le passé, l'UNICEF prêtera son appui à des activités visant à intégrer pleinement les femmes dans le processus de développement, et soutiendra particulièrement les composantes qui ont pour effet d'accroître leur participation dans les domaines économique et social. Ces activités permettront à l'Argentine de se rapprocher des objectifs fixés dans ce domaine, aux échelons national et provincial, et de doter de plus grands moyens les ONG qui s'occupent des problèmes intéressant les femmes. L'UNICEF continuera également à apporter son soutien à la mise en oeuvre du programme national visant à promouvoir l'égalité des chances dans l'enseignement et, en collaboration avec d'autres partenaires, prêtera son appui aux activités de suivi et d'évaluation menées pour actualiser ces données, ainsi que pour améliorer la qualité de l'information sur la situation des femmes et sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs fixés à l'échelon national pour la décennie. De plus, l'UNICEF aidera le Gouvernement et plusieurs organismes des Nations Unies à tenir compte, dans leurs activités, des questions liées aux différences entre les sexes.

Suivi et évaluation

15. L'UNICEF encouragera l'évaluation des activités et programmes sociaux afin d'en terminer l'impact et d'en tirer des leçons pour les interventions à venir dans le secteur social. Une évaluation systématique de la campagne nationale de mobilisation "Les enfants d'abord", menée ces dernières années afin de promouvoir les droits des enfants, a été entreprise afin d'en établir l'utilité. Dans le cadre de cette évaluation, des enquêtes ont analysé les perceptions, les priorités et les problèmes des enfants et des adolescents sur la question du respect de leurs droits. De plus, on procédera en 1995 à une évaluation de l'ensemble du programme de pays de l'Argentine.

Coopération avec d'autres organismes

16. L'UNICEF continuera à oeuvrer en vue de l'expansion et de l'amélioration du réseau de coopération mis en place entre les organismes publics, aux niveaux national et provincial, les ONG et le secteur privé. Il continuera également à coopérer avec d'autres organismes des Nations Unies tels que a) la Banque mondiale, pour mettre en oeuvre le programme de santé maternelle et de nutrition; b) le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour faire appliquer les recommandations figurant dans le Rapport sur le développement humain; c) l'Organisation internationale du Travail (OIT), pour formuler des mesures de protection en matière de travail des enfants; d) l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), pour faire progresser l'éducation de base et l'enseignement universel; e) l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation panaméricaine de la santé (OMS/OPS), pour promouvoir la santé maternelle et infantile, pour renforcer le Programme élargi de vaccination (PEV) et éliminer la poliomyélite et le tétanos néonatal; f) le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), pour renforcer le réseau des ONG; et enfin g) la Banque interaméricaine de développement pour les questions d'adduction d'eau et d'assainissement.

II. HAÏTI

17. Le Conseil d'administration a approuvé en 1990 le programme de Haïti pour la période 1990-1995 qui devait être financé par prélèvement d'un montant de 1 471 000 dollars sur la masse commune des ressources (E/ICEF/1990/P/L.13). Du fait de l'augmentation des coûts d'appui au programme et de l'accélération de son exécution, le niveau annuel de planification a été porté à 1 618 000 dollars en 1991 et à 1 718 000 dollars à partir de 1992. Un montant supplémentaire de 1 613 507 dollars est demandé au titre de la masse commune des ressources pour 1994 et 1995 pour poursuivre la réalisation des projets et des activités dont la description suit.

18. Le coup d'État du 30 septembre 1991 a plongé Haïti dans une grave crise politique qui, s'ajoutant à l'embargo imposé par les Nations Unies et l'Organisation des États américains, a exacerbé la situation socio-économique déjà fragile d'un pays où les indicateurs de développement humain étaient déjà parmi les plus bas du monde occidental. Si l'absence chronique de données fiables rend presque impossible d'évaluer avec précision l'impact de la crise, les informations dont on dispose indiquent très nettement que les couches pauvres de la population (80 % des Haïtiens sont en dessous du seuil de pauvreté) ont été les plus gravement touchées. Des dizaines de milliers d'emplois ont été supprimés, l'inflation atteint 33 % et la gourde s'est dépréciée de près de 200 % par rapport au dollar des États-Unis. Le produit national brut par habitant a régressé d'environ 14 % entre 1992 et 1993 tandis que la pauvreté s'est étendue. Cela a entraîné la rupture des fragiles filets de protection sociale. De nombreux centres de santé ont dû fermer, faute des fournitures de base, de services et de médicaments essentiels, les effectifs scolaires ont diminué car les parents ne peuvent plus payer les droits d'inscription, et de nombreuses écoles ont dû fermer car les salaires des enseignants n'ont pu être payés et les écoles souffrent d'une pénurie chronique de fournitures scolaires indispensables. Le taux de couverture du programme de vaccination élargie n'est que d'environ 20 % pour l'ensemble du pays (ce chiffre étant encore plus bas dans les zones urbaines), et une épidémie de rougeole a frappé les enfants sous-alimentés, faisant de nombreuses victimes.

Santé

19. En 1992, devant la situation de crise provoquée par le coup d'État et aggravée par l'embargo, le Bureau de l'UNICEF en Haïti a accéléré le rythme des interventions d'urgence en matière de santé. Face à des pénuries de plus en plus fréquentes, priorité a été donnée à la livraison de médicaments essentiels et de fournitures médicales à environ 500 centres de santé disséminés dans tout le pays. En 1993, l'accent a été mis sur le renforcement du programme de vaccination. En coopération avec les ONG et les maires constitutionnellement élus, l'UNICEF a contribué, dans le cadre du programme de vaccination élargi, à une campagne de vaccination couvrant tous les types d'antigènes du PEI, sauf celui de la tuberculose, et à la distribution de comprimés de vitamine A dans deux communes de la zone métropolitaine de Port-au-Prince. La campagne de vaccination a permis de porter le taux de couverture vaccinale de 10 % à 40 % environ des enfants de ces communes.

20. De plus, à la suite des épidémies de rougeole qui se sont déclarées dans l'ensemble du pays, l'UNICEF, en collaboration avec d'autres partenaires, a prêté son appui au Ministère de la santé publique dans la préparation d'un programme national de vaccination, visant en particulier la rougeole, avec distribution de comprimés de vitamine A. La mise en oeuvre de ce programme a déjà démarré dans certaines régions du pays.

21. Les autres activités de l'UNICEF en matière de santé de l'enfant comprennent la lutte contre les maladies diarrhéiques, notamment par la formation des agents sanitaires au traitement de la diarrhée et par la distribution de sachets de sels de réhydratation par voie buccale; les activités de plaidoyer et la mise au point, avec tous les partenaires concernés, de nouvelles directives nationales concernant la lutte contre les infections respiratoires aiguës; et le soutien à la conception et à la distribution de matériel d'éducation en matière de santé destiné aux agents sanitaires des collectivités. Avant la conclusion de l'Accord de Governors Island, le concours de l'UNICEF s'exerçait principalement par l'intermédiaire des ONG et des autorités locales constitutionnellement élues. Depuis la signature de l'Accord, cependant, l'UNICEF apporte également une aide aux structures nationales de santé publique, qui se sont considérablement affaiblies.

Éducation

22. L'UNICEF a fourni une assistance pour la formation des maîtres et la préparation et la production de matériel pédagogique destiné à plus de 200 centres préscolaires accueillant environ 13 600 enfants. Cette aide se poursuivra et sera complétée par une composante nutritionnelle, qui est actuellement en préparation. Pour ce qui est des formes non classiques d'éducation, l'UNICEF, avec la participation de représentants des systèmes d'enseignement public et privé, apporte son concours à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un projet qui doit répondre aux besoins des enfants non scolarisés et des adolescents. Toutes ces activités, qui ont souffert de la crise, seront renforcées et étendues dans toute la mesure du possible. Dans le cadre du projet d'éducation parentale, appelé en créole "Konesans Fanmi se Lespwa Timoun" (les connaissances de la famille sont l'espoir de l'enfant), 6 585 femmes ont bénéficié d'une formation qui leur permettra de transmettre des connaissances sur la survie et le développement des enfants. De plus, une campagne de publicité, diffusant des messages en matière de survie et de développement des enfants, a permis de sensibiliser environ un million de personnes.

Adduction d'eau et assainissement

23. L'approvisionnement en eau potable de la population de Haïti laisse encore grandement à désirer tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales. L'UNICEF apporte son concours à un projet qui touche trois régions du pays : le Nord-Ouest; le Plateau central; et la région métropolitaine de Port-au-Prince. Ce projet comprend des travaux de captage des sources, de construction de puits traditionnels et artésiens équipés de pompes manuelles et de citernes communautaires, qui devraient bénéficier à plus de 400 000 personnes. Le concours de l'UNICEF vise également à améliorer les conditions sanitaires notamment par la construction de latrines familiales et communautaires et par

l'enseignement de l'hygiène. Depuis l'embargo, une aide d'urgence est également accordée pour la distribution d'eau aux collectivités pauvres des campagnes et des villes et aux hôpitaux.

Les femmes et le développement

24. Les activités bénéficiant d'un concours de l'UNICEF sont : a) les activités de plaidoyer sur la situation des femmes s'adressant directement aux décideurs, et menées en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies ainsi qu'avec un groupe d'ONG; et b) l'éducation des mères, qui vise à leur apprendre les techniques essentielles à la santé et au bien-être de leurs enfants. À ce jour, plus de 1 700 agents ont reçu une formation et transmettent à leur tour ce qu'ils ont appris aux femmes des quartiers urbains et des villages.

25. L'UNICEF prête également son appui a) à un projet intégré destiné aux mères commerçantes, qui doit leur permettre d'augmenter leurs gains, en leur apprenant à lire et en leur donnant la possibilité de faire garder leurs enfants pendant la journée; b) pour la mise en place, sur une base locale, de petites lignes de crédit pour le financement d'activités génératrices de revenus; et c) à des programmes d'alphabétisation spécialement destinés aux femmes, dans des zones sélectionnées.

Programme de zone

26. Ce programme comprend des composantes urbaines et des composantes rurales. En milieu urbain, il concerne la plupart des quartiers défavorisés de Port-au-Prince, donnant accès à des services et prestations de base – soins de santé primaires, adduction d'eau et assainissement, alphabétisation, éducation préscolaire et formation à des activités génératrices de revenus – à environ 200 000 personnes. Il vise également à encourager l'organisation et la participation des collectivités afin de leur permettre de devenir autonomes. La composante rurale, dont les objectifs et les stratégies sont similaires, porte sur trois communes rurales et a touché environ 60 000 personnes. Ces activités ont pu être renforcées à la suite de l'accroissement des prélèvements effectués sur la masse commune des ressources.

Enfants vivant dans des circonstances particulièrement difficiles

27. Ce projet a pour objectifs prioritaires : a) d'intensifier les efforts de plaidoyer pour sensibiliser le public sur la question des droits des enfants; et b) d'appuyer l'action des institutions et des ONG qui éduquent et soignent les enfants des rues, les orphelins, les enfants abandonnés et les enfants "en domesticité". À la suite de la création de deux réseaux principaux d'ONG et d'organisations actives dans ce domaine, le programme de 1993 a pu démarrer à Port-au-Prince et dans quatre autres grandes villes. Ce programme touche environ 50 % des enfants des rues du pays et sera étendu au cours des deux prochaines années.

Appui au programme

28. Les dépenses d'appui aux projets ainsi que les dépenses liées aux activités de suivi et d'évaluation liées à la réalisation du programme continueront à être financées par prélèvement sur la masse commune des ressources.

III. HONDURAS

29. Le Conseil d'administration a approuvé en 1991 le programme du Honduras pour la période 1991-1995, qui devait être financé par prélèvement d'un montant de 3 750 000 dollars sur la masse commune des ressources (E/ICEF/1991/P/L.11). En 1992, le niveau annuel de planification a été porté de 750 000 dollars à 1 million de dollars, première étape vers le reclassement du bureau auxiliaire du Honduras en bureau de pays, prévu pour 1994. Un prélèvement supplémentaire de 939 000 dollars sur la masse commune des ressources est nécessaire pour financer le programme jusqu'à la fin de la période. Ces fonds seront utilisés pour consolider et étendre le programme actuel.

30. Depuis 1990, le Honduras met en oeuvre des politiques d'ajustement structurel. Ces mesures ont notamment consisté à augmenter les rentrées fiscales, ajuster le taux de change pour qu'il reflète les tendances du marché, réduire les dépenses publiques, élever les tarifs des services publics, et freiner le financement du déficit budgétaire par la Banque centrale. La libéralisation des prix a affecté les groupes les plus désavantagés qui doivent maintenant payer plus cher les denrées et les produits essentiels. La suppression d'emplois dans le secteur public et l'augmentation des tarifs des services publics ont surtout touché les travailleurs urbains. L'impact de ces mesures sur le revenu réel des familles les plus pauvres fait craindre, pour le court terme, une forte chute des indicateurs de santé et de nutrition, particulièrement parmi les groupes les plus vulnérables, c'est-à-dire les femmes enceintes et celles qui allaitent et les enfants de moins de 5 ans.

31. Dans le cadre de l'ajustement et du développement à visage humain, l'UNICEF a apporté un soutien énergique aux grands programmes sociaux d'urgence mis en oeuvre par les pouvoirs publics afin d'atténuer, à court terme, les effets négatifs du programme de stabilisation économique sur les groupes les plus vulnérables. Ces programmes sont ceux du Fondo hondureño de inversión social (Fonds d'investissement social du Honduras) et du Programa de asignaciones familiares (Programme de prestations familiales). En finançant des infrastructures sociales et des projets répondant à des besoins essentiels, ou bien en encourageant des activités du secteur informel, le programme d'investissement social se veut à la fois une stratégie d'urgence pour l'emploi et un programme de réduction de la pauvreté. En juin 1993, le Fonds d'investissement social finançait l'exécution de 4 890 projets, pour une enveloppe globale de 94 millions de dollars, ce qui représente un record, au Honduras, pour des projets du secteur public. Le Programme de prestations familiales a touché 274 000 femmes et enfants, par la distribution de coupons alimentaires.

Santé

32. En 1990, le Honduras a atteint ses objectifs en matière d'immunisation universelle. Depuis lors, le taux de couverture vaccinale contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la rougeole, la poliomyélite et la tuberculose a été non seulement maintenu mais encore amélioré, passant de 83 à 92 %. L'UNICEF, l'OPS, l'USAID et d'autres organisations internationales ont participé activement à ces efforts. Pour maintenir cet élan et atteindre les objectifs du programme d'action national fixés pour 1995, l'aide de l'UNICEF devra rester au niveau actuel.

33. En 1991-1992, les activités de l'UNICEF dans le secteur de la santé se sont axées sur la lutte contre l'épidémie de choléra. L'UNICEF a appuyé les activités de mobilisation sociale, les campagnes d'information ainsi que les efforts visant à promouvoir la thérapie de réhydratation par voie buccale. À la suite de ces efforts, le nombre de décès dus à des maladies diarrhéiques qui étaient jusque-là la principale cause de mortalité infantile, a chuté de façon spectaculaire au cours des deux dernières années. Les infections respiratoires aiguës sont désormais la principale cause de mortalité infantile. Dans le cadre de la stratégie visant à améliorer le traitement des infections respiratoires aiguës au niveau local, l'UNICEF apportera son appui aux fonds communautaires de médicaments constitués sur le modèle de l'Initiative de Bamako. L'UNICEF contribuera également à des programmes visant à apprendre aux sages-femmes et aux agents sanitaires des collectivités à bien utiliser les antibiotiques.

Nutrition

34. Dans ce domaine, l'aide de l'UNICEF est allée en priorité aux programmes visant à encourager l'allaitement maternel et l'initiative des "hôpitaux amis des bébés". Des accords ont été passés avec les fabricants de sel et de sucre afin d'enrichir le sel avec de l'iode et le sucre avec de la vitamine A. Ces programmes seront renforcés afin de hâter la réalisation des objectifs qui ont été fixés pour le milieu de la décennie : généralisation du sel iodé et élimination de la carence en vitamine A. Ces initiatives seront complétées par des activités d'information nutritionnelle visant à encourager la consommation de denrées alimentaires locales riches en vitamine A et en fer.

Éducation

35. L'aide de l'UNICEF s'est concentrée sur les centres préscolaires non classiques dans les zones périurbaines et sur les centres communautaires d'initiation scolaire (centros comunitarios de iniciación escolar) dans les zones rurales. Ces centres ont permis, pour un coût modéré, de porter le taux de couverture de l'enseignement préscolaire de 12,8 % en 1989 à 25,6 % en 1992. Selon une enquête menée par l'UNICEF, les taux d'abandon et de redoublement des enfants inscrits en première année des centres étaient inférieurs de 50 % à ceux des enfants qui n'avaient pas fréquenté de centres préscolaires. L'UNICEF continuera à financer le développement de ce type de centres préscolaires dans les zones rurales.

Plaidoyer et mobilisation sociale

36. Les activités de plaidoyer ont largement contribué à sensibiliser l'opinion publique, à faire connaître dans le pays les besoins des enfants et enfin à influencer les décisions prises en matière de politique sociale. Les élections présidentielles de 1993 ont été l'occasion de faire figurer les enfants et les objectifs du Sommet mondial pour les enfants dans les programmes politiques de tous les partis, lors de la campagne électorale. Avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement, en janvier 1994, l'UNICEF intensifiera ses activités de plaidoyer, dans le cadre des objectifs du programme d'action national, et encouragera la décentralisation des activités du programme jusqu'à l'échelon municipal. Conformément à l'initiative "20/20", des prélèvements seront effectués sur la masse commune des ressources pour financer les activités de plaidoyer et des services d'assistance technique afin d'opérer des réallocations budgétaires en faveur des activités de développement humain.

Suivi et évaluation du programme d'action national

37. En collaboration avec le PNUD, l'UNICEF a lancé en 1992 un projet d'indicateurs sociaux [unidad de indicadores sociales (UNIS)], pour suivre et évaluer la réalisation des objectifs du programme d'action national. Le projet UNIS visait à améliorer la qualité des statistiques des ministères et organismes publics plutôt que de mettre en place un système parallèle de suivi dans le domaine social. Le projet vise également à améliorer la coordination entre les différentes sources de données. Un premier rapport sera prochainement publié dans le cadre de ce projet sur les progrès réalisés, eu égard aux objectifs fixés pour le milieu de la décennie. Ce rapport comprend une analyse de la situation des principaux secteurs sociaux, des stratégies et des programmes mis en oeuvre dans le cadre du programme d'action national, des principaux succès et des problèmes qui restent à résoudre pour atteindre les objectifs de ce programme ainsi qu'une ébauche de stratégie pour l'avenir. De plus, des rapports sectoriels sur la santé, l'éducation, l'adduction d'eau et l'assainissement, assortis de données ventilées au niveau départemental et municipal, devraient être publiés en 1995. Des prélèvements supplémentaires seront opérés sur la masse commune des ressources pour assurer au cours des deux prochaines années la continuité du projet UNIS.

Appui au programme

38. Les dépenses d'appui au programme ainsi que le coût des activités de suivi et d'évaluation continueront à être imputés sur la masse commune des ressources.

IV. MEXIQUE

39. Le Conseil d'administration a approuvé en 1990 le programme du Mexique pour la période 1990-1995, qui devait être financé par prélèvement d'un montant de 1,4 million de dollars sur la masse commune des ressources (E/ICEF/1990/P/L.15). Le niveau annuel de planification a été porté à 1 540 000 dollars en 1992. Cette augmentation, et le soutien apporté par le Gouvernement aux programmes destinés à améliorer la situation des enfants et des femmes ont permis aux services publics concernés et à l'UNICEF d'accélérer la mise en oeuvre du programme de pays dans le cadre des objectifs de la décennie. Un montant

/...

supplémentaire de 1 848 276 dollars est demandé pour financer les activités au titre du programme en 1994 et 1995. Une nouvelle recommandation concernant le programme de pays sera présentée au Conseil d'administration en 1994 pour la période 1996-2000.

40. L'actuel programme de coopération comprend sept composantes principales : la survie et le développement de l'enfant; les garderies au foyer; les enfants vivant dans des circonstances particulièrement difficiles; les femmes et le développement; l'appui aux politiques sociales; l'éducation; l'adduction d'eau et l'assainissement. Dans ce programme, trois domaines ont pris une importance particulière : le soutien au Programme national de lutte contre les maladies diarrhéiques, la nouvelle initiative des hôpitaux "amis des bébés", et l'appui à la mise en oeuvre des programmes d'action au niveau national et au niveau des États. Les deux premiers s'inscrivent dans le cadre des activités de survie et de développement de l'enfant, le second, sous la rubrique intitulée "Appui aux politiques sociales". Les activités qui se poursuivront dans ces domaines en 1994 et 1995 sont décrites plus loin.

Survie et développement de l'enfant

41. L'objectif d'ensemble du programme est de réduire le risque de maladies et de décès chez les enfants de moins de cinq ans et de contribuer à leur développement harmonieux. L'appui de l'UNICEF sera axé d'une part sur les secteurs clefs de la vaccination, de la lutte contre les maladies diarrhéiques, de la lutte contre les infections respiratoires aiguës, de la santé maternelle et infantile et de l'éducation sanitaire au niveau national, et d'autre part sur les États d'Oaxaca et de Guerrero, dans le cadre d'un projet régional pour la survie et le développement de l'enfant.

Vaccination et lutte contre les maladies diarrhéiques

42. Au Mexique, 92,5 % des nouveau-nés sont vaccinés. Les journées nationales de vaccination, introduites en 1986, ont été remplacées en 1993 par une formule novatrice, celle des semaines nationales de santé, pendant lesquelles les vaccinations sont associées à un certain nombre d'interventions, notamment à la distribution de suppléments de vitamines A et d'iode, de médicaments anti-parasitaires ainsi qu'à des sessions de formation à la thérapie de réhydratation par voie buccale. Pour ce qui est du contrôle des maladies diarrhéiques, l'objectif national est de réduire de 50 % en 1994 le nombre de décès dus à ces maladies. Comme par le passé, l'assistance technique de l'UNICEF visera en priorité à renforcer les capacités afin d'assurer la durabilité des résultats obtenus dans le cadre du programme de vaccination élargi et d'adapter celui-ci aux leçons tirées de l'expérience de la lutte contre les maladies diarrhéiques. Les objectifs prioritaires seront de décentraliser durablement les services, de mettre au point et d'utiliser des instruments permettant de suivre l'impact du programme et de mobiliser davantage les professionnels de santé.

Santé maternelle et infantile

43. Les activités de santé maternelle et infantile continueront à être axées d'une part sur le thème "La santé commence à la maison" et, d'autre part, sur le

rôle des sages-femmes traditionnelles. Compte tenu de l'entrée en fonctions d'un nouveau gouvernement, l'UNICEF appuiera en particulier les activités d'évaluation, et celles consistant à reproduire certains programmes. La synthèse de deux enquêtes nationales sur les sages-femmes figurera parmi les activités prioritaires.

Initiative des hôpitaux "amis des bébés"

44. L'initiative des hôpitaux "amis des bébés" restera au centre de l'action en matière de santé maternelle et infantile, et les pouvoirs publics espèrent que tous les hôpitaux y participeront en 1994. L'appui fourni sera axé principalement sur le renforcement des capacités et le soutien technique afin d'assurer la continuité du programme à l'échelon des États et de promouvoir, à l'échelon national, des normes de qualité élevées en matière de suivi et d'évaluation.

Promotion de la santé

45. L'UNICEF continuera d'aider le Bureau général de la promotion de la santé dans deux domaines : l'amélioration du matériel éducatif et le renforcement des liens entre le Ministère de la santé et le secteur de l'éducation.

Survie et développement de l'enfant dans les États de Guerrero et d'Oaxaca

46. L'UNICEF fournira un appui aux activités nationales de survie et de développement de l'enfant menées dans les États de Guerrero et d'Oaxaca, notamment en ce qui concerne le renforcement de la lutte contre les maladies diarrhéiques, la formation de sages-femmes et d'agents sanitaires des collectivités, l'amélioration de l'éducation sanitaire et de la diffusion des informations dans les régions rurales éloignées.

Garderies au foyer

47. Le Conseil national des volontaires a conçu le système des garderies au foyer, système peu coûteux destiné aux collectivités urbaines pauvres, en a testé la validité, a mis sur pied une équipe technique de formation et a conçu du matériel de formation pour les employés des garderies. L'UNICEF continuera d'appuyer les efforts du Conseil afin d'affiner ce modèle, d'en proposer des variantes et d'en généraliser l'utilisation dans les collectivités urbaines pauvres en procédant à l'évaluation et à la diffusion des leçons tirées de la mise en oeuvre du programme.

Enfants vivant dans des circonstances particulièrement difficiles

48. Le programme en faveur des enfants se trouvant dans une situation particulièrement difficile a été élargi. En 1991, il couvrait les 31 États et 77 villes du Mexique. L'UNICEF a contribué à assurer la programmation au niveau des États; à former des techniciens, des éducateurs et des coordonnateurs; à mener à bien une analyse de la situation des enfants des rues dans chaque État; à unifier les méthodes utilisées dans le cadre du programme; à distinguer entre 10 catégories d'enfants se trouvant dans des situations particulièrement difficiles; et, enfin, à associer davantage les ONG aux activités de

programmation. Des études faites notamment sur les enfants des populations autochtones vivant dans une situation d'extrême pauvreté, sur les enfants des travailleurs migrants, les délinquants juvéniles, et les enfants victimes de sévices et les filles se trouvant dans une situation particulièrement difficile ont montré certains des nouveaux domaines dans lesquels pourrait s'exercer l'appui de l'UNICEF, en particulier en matière de renforcement des capacités et de sensibilisation du public.

Les femmes et le développement

49. L'appui fourni par l'UNICEF pour favoriser l'intégration des femmes au développement a été principalement axé sur les femmes des zones urbaines, par l'intermédiaire du projet de cantines de quartier, qui apporte une réponse communautaire autogérée aux problèmes de sécurité alimentaire des couches de la pauvre population; ainsi que sur l'amélioration des conditions de vie des femmes indiennes des zones rurales.

50. Au total, 944 cantines de quartier devraient avoir été mises en place, dans tout le Mexique, en octobre 1994, selon les prévisions du système national de protection de la famille. L'UNICEF a apporté son appui pour le renforcement de la planification à l'échelon national, de la formation, de l'évaluation et du suivi, ainsi que pour l'analyse et la promotion d'options moins coûteuses inspirées de ce projet et de programmes novateurs à l'échelon des États. Le soutien de l'UNICEF contribuera à systématiser les initiatives à l'échelon national et à l'échelon des États ainsi qu'à affiner les techniques permettant de suivre leur impact.

51. Le programme aux femmes indiennes des zones rurales a été appliqué dans les trois États d'Oaxaca, des Chiapas et de Guerrero. Il les initie à des technologies nouvelles qui permettent d'économiser du temps ainsi qu'à des activités génératrices de revenus. La coopération de l'UNICEF orientera cette formation vers le renforcement du rôle des femmes dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement au niveau des collectivités dans ces États.

Éducation

52. Le programme d'éducation devrait contribuer à élever le niveau de l'enseignement et à réduire les inégalités dont souffrent les populations isolées ou vulnérables. À cette fin, l'UNICEF a apporté son appui à l'impression et à la distribution de 600 000 exemplaires du livret "Savoir pour sauver" parmi les enseignants du primaire. De plus, la Banque mondiale, l'UNESCO et le PNUD, en coopération avec l'UNICEF et le Ministère de l'éducation, ont lancé un projet d'éducation enfantine de type non classique, dont le coût total est de 115 millions de dollars. Ce projet a pour objectif d'améliorer le développement des enfants au cours des premières années de leur vie et de faciliter leur passage à l'école primaire en apportant une formation aux parents, particulièrement à ceux qui habitent des États ou des régions rurales isolées où la qualité de l'éducation laisse le plus à désirer.

53. Un autre projet, unissant les efforts de l'UNICEF, du Children's Television Workshop (ateliers de télévision enfantine) des États-Unis et de Televisa de

Mexico a financé la mise au point, en espagnol, de 130 épisodes de "Sesame Street", et renforcé les segments portant sur la santé, la nutrition et l'éveil des jeunes enfants. Cette série sera diffusée en 1994.

54. Comme par le passé, l'appui apporté par l'UNICEF dans ce domaine, concernera essentiellement l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire, la préparation à la vie active et le perfectionnement des techniques d'apprentissage.

Appui en matière de politiques sociales

55. Dans ce domaine, l'UNICEF apporte un appui technique au programme national de solidarité qui est responsable de la conception et de la mise en oeuvre de mesures visant à réduire de la pauvreté. Cet appui technique a permis de faire progresser le processus d'identification, d'estimation et de localisation des groupes sociaux les plus vulnérables, à l'aide de "cartes de la pauvreté", de mieux analyser l'impact des politiques économiques et sociales sur la pauvreté, et de former les cadres techniques indispensables à la programmation des politiques sociales.

56. Le Sommet mondial pour les enfants a révélé de nouvelles possibilités en matière d'appui technique. L'UNICEF travaille en étroite collaboration avec la Commission nationale de suivi et d'évaluation du programme d'action national. Des efforts considérables sont actuellement faits pour améliorer les données de base, et perfectionner constamment le programme d'action national en tant qu'instrument de politique sociale. Le soutien de l'UNICEF vise également à établir les prix de revient, à faire en sorte qu'une part du budget national soit réservée aux enfants et à mettre au point les systèmes d'évaluation et de suivi du programme d'action national. L'appui technique, la formation et les efforts faits en matière de renforcement des capacités continueront à viser tout particulièrement le processus de décentralisation du programme d'action national au niveau municipal et à celui des États. Cela devrait permettre de placer le programme parmi les objectifs centraux du nouveau gouvernement.

Eau potable et assainissement de base

57. L'UNICEF, en collaboration avec les États d'Oaxaca, de Guerrero et, plus récemment, des Chiapas, finance la construction de systèmes d'adduction d'eau, la formation des collectivités à la gestion des systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement et à la prévention et au traitement des maladies diarrhéiques aiguës. Ces efforts se poursuivent en particulier dans le domaine du renforcement des capacités, afin de mettre en place des méthodes intégrées, sur une base communautaire, pour programmer, à l'échelon des États, les travaux d'adduction d'eau et d'assainissement.

Faisabilité des projets et durabilité des résultats

58. La coopération de l'UNICEF a pour but d'aider le pays à réduire les poches de pauvreté qui persistent malgré la bonne performance des pays, en matière de stabilisation macro-économique et de croissance. Selon le Programme national de solidarité, 17,3 millions de Mexicains vivent encore dans des conditions d'extrême pauvreté. Les stratégies mises en oeuvre dans ce domaine visent à

mettre en place et à consolider des techniques de programmation sociale moins coûteuses, plus efficaces et mieux ciblées. Tous les projets concernés sont essentiellement financés, dès le départ, à l'aide de ressources nationales. L'appui de l'UNICEF dans ce domaine s'intègre à celui qui est apporté pour le programme d'action national.

Coopération avec d'autres organisations

59. Une programmation conjointe, s'inscrivant dans le cadre d'un plan unique intégré, a pu être institué en matière de vaccination, de lutte contre les maladies diarrhéiques, d'infections respiratoires aiguës, de santé maternelle et infantile et de promotion de la santé avec l'OMS, l'OPS, Rotary International, l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) et l'UNICEF. Le projet d'éducation enfantine de type non classique reçoit également un appui du PNUD, de l'UNESCO et de la Banque mondiale. L'UNICEF participe aussi à l'élaboration d'une proposition de projet sur les rapports entre la pauvreté et le sexe parrainé par le Groupe consultatif mixte des politiques, qui bénéficie également du soutien de l'OMS et de l'OPS. Dans les autres domaines, il existe déjà des mécanismes de coordination, de consultation, et d'échanges d'information.

Ventilation des besoins annuels de fonds (en milliers de dollars des États-Unis)

Pays	Cycle actuel du programme	Fonds approuvés au titre de la masse commune des ressources ^a	Fonds supplémentaires proposés		
			1994	1995	Total
Argentine	1991-1995	3 750	16	1 000	1 016
Haïti	1990-1995	7 305	—	1 614	1 614
Honduras	1991-1995	3 750	—	939	939
Mexique	1990-1995	8 050	248,3	1 600	1 848
Total			<u>264,3</u>	<u>5 153</u>	<u>5 414</u>

^a Les montants indiqués comprennent les soldes reportés du cycle précédent du programme.
